

Evolution de la Direction de l'eau et l'assainissement Grand Reims

Introduction

La mise en place de l'organisation du GRAND REIMS en 2017 a été contrainte par la situation antérieure de la gestion disparate de l'eau et de l'assainissement sur les territoires : une trentaine de structures gestionnaires, une multiplicité des modes de gestion (plus de 30 délégations de service public (DSP) et 17 régies), une hétérogénéité des moyens et compétences sur les territoires.

L'organisation mise en place a tenu compte de la nécessité de maintenir les organisations locales dans une logique de continuité de service de proximité.

Depuis lors, le GRAND REIMS a mis en œuvre la simplification et l'optimisation des modes de gestion. Profitant des termes contractuels des délégations de services publics, la partie ouest du territoire (Tardenois, Champagne Vesle, Fismes Ardres et Vesle, Nord Champenois) s'est structurée autour d'une seule DSP pour l'eau potable. Au cours des années 2023/2024, il sera possible de procéder de la même manière pour la compétence assainissement. A ce jour, il reste 7 DSP dont les termes s'échelonnent jusque fin 2028.

Pour le reste du territoire (Reims Métropole, Vesle Coteaux Montagne de Reims, Beine Bourgogne, Rives de la Suippe, Vallée de la Suippe), représentant près de 90% de la population, la fin des contrats de DSP a été l'opportunité d'étendre la gestion en régie, en direct ou en prestation de service. A ce jour, il subsiste 6 DSP dont les termes s'échelonnent jusqu'en 2029 qui ont vocation à suivre la même logique.

La structuration d'une régie unique

La gestion autour de multiples régies s'est poursuivie depuis 2017 avec les sites historiques de Reims, Isles sur Suippe et Rilly la Montagne. A Reims, les équipes sont organisées autour des quatre domaines d'activités liées aux patrimoines des réseaux eau potable (AEP), et assainissement (EU/EP), des usines de production et d'épuration (y compris relèvements). La taille de la régie permet le maintien de compétences et de matériels de pointe. A Isles sur Suippe et Rilly, les équipes sont pluridisciplinaires et plus réduites.

Même si le travail partenarial entre les territoires est déjà en place, il trouve notamment ses limites dans l'organisation qui favorise trop le cloisonnement.

Il est proposé de regrouper l'activité régie sous la responsabilité d'un directeur adjoint, directeur de la régie. Trois services, trois secteurs sous sa responsabilité, ayant notamment pour objectif de développer l'harmonisation de la régie, le partage des moyens et compétences :

Trois Services :

Les deux premiers services sont basés au centre et sont plus spécialisés. Ils ont vocation à assurer leur mission sur le secteur ex RM et à être un appui ponctuel, en renfort ou sur des missions spécifiques, pour les équipes pluridisciplinaires des autres territoires. L'objectif est le partage des moyens, techniques, méthodes au sein de l'ensemble de la régie.

- Exploitation et maintenance des usines : captages - usines de traitement d'eau – réservoirs – stations de relèvements - STEPs – fontaines

Exploitation et maintenance de l'ensemble des usines exploitées en régie des territoires du Pôle RM. Appui pour les autres territoires dans une logique de mutualisation des moyens et des compétences.

- Exploitation et maintenance des réseaux AEP/EU/EP

Exploitation et maintenance de l'ensemble des réseaux exploités en régie des territoires du Pôle RM. Appui pour les autres territoires dans une logique de mutualisation des moyens et des compétences.

- Support technique méthode

Chargé de mettre en œuvre les actions nécessaires permettant d'améliorer l'activité en régie, notamment au niveau de la qualité et du coût du service rendu, de l'impact environnemental et de la performance des équipements. Propose les actions de modernisation du patrimoine. Définit les besoins et suit les projets d'investissement correspondants. Participe à la Programmation pluriannuelle des investissements.

Assure le suivi technique des délégations de service du territoire en régie. Prépare le passage en régie ou en prestation de service.

Trois secteurs

- Automatisation/Instrumentation/Supervision

Le pilotage de la régie nécessite la mise en place d'équipements d'instrumentation, eux-mêmes pilotés par des automates programmés judicieusement, suivis à distance au moyen d'outils informatiques de supervision. Entité support au service des exploitants, elle est également associée à tous les projets d'investissement le nécessitant dans une logique d'harmonisation des pilotages, quels que soient les modes de gestion.

Elle est également garante de la sécurité de l'informatique industrielle, au cœur de cette activité.

Par ailleurs, deux équipes sont, compte-tenu de leur effectif restreint, pluridisciplinaires. Elles interviennent sur l'ensemble des activités de la régie eau et assainissement.

- Exploitation et maintenance des sites en régie du pôle VCMR (secteur sud)

Sous l'autorité hiérarchique du directeur de la régie et sous l'autorité fonctionnelle des responsables des services réseaux et usines,

Exploitation et maintenance de l'ensemble des ouvrages exploités en régie du territoire du pôle VCMR (secteur sud).

- Exploitation et maintenance des sites en régie des pôles VS, RS et BB (secteur est)

Sous l'autorité hiérarchique du directeur de la régie et sous l'autorité fonctionnelle des responsables des services réseaux et usines,

Exploitation et maintenance de l'ensemble des ouvrages exploités en régie des territoires des pôles VS, RS et BB (secteur est).

Le champ d'action de la régie est équivalent à celui dévolu aux délégataires de telle sorte que le reste de la compétence peut être assuré de manière uniforme sur le territoire du GRAND REIMS.

La structuration d'une maîtrise d'ouvrage plus homogène

L'identification des activités de la régie au sein d'une même entité permettra également aux équipes en charge de la maîtrise d'ouvrage d'assurer une gestion plus homogène des investissements et de donner une meilleure lisibilité aux partenaires extérieurs.

- Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'Œuvre Travaux neufs et réhabilitation - secteur ouest
- Maîtrise d'ouvrage / Maîtrise d'Œuvre Travaux neufs et réhabilitation - secteur régie

Le volume d'investissement, situé essentiellement en dehors de l'activité des exploitants – régie ou DSP, se décompose en une part liée à l'activité relative à la voirie et une autre relative aux projets de création ou réhabilitation des ouvrages eau et assainissement. La gestion de cette activité par grand territoire a l'avantage de donner plus de lisibilité et plus de flexibilité dans la gestion des volumes financiers qui peuvent être impactés par les priorisations des projets et les contraintes diverses.

Il est proposé de décomposer l'activité Maîtrise d'ouvrage/Maîtrise d'œuvre Travaux neufs et réhabilitation en deux services :

- secteur Ouest - territoire concerné par la gestion en DSP. Outre l'activité relative aux investissements, le service est en charge, sur ce territoire, de l'ensemble de l'activité eau et assainissement : contrôle technique de la DSP, gestion du patrimoine eaux pluviales, assainissement non collectif, DECI
- secteur Régie (RM, VS, RS, BB et VCMR) – le service est en charge de l'ensemble des projets d'investissement en tant que maître d'ouvrage et maître d'œuvre, le cas échéant.

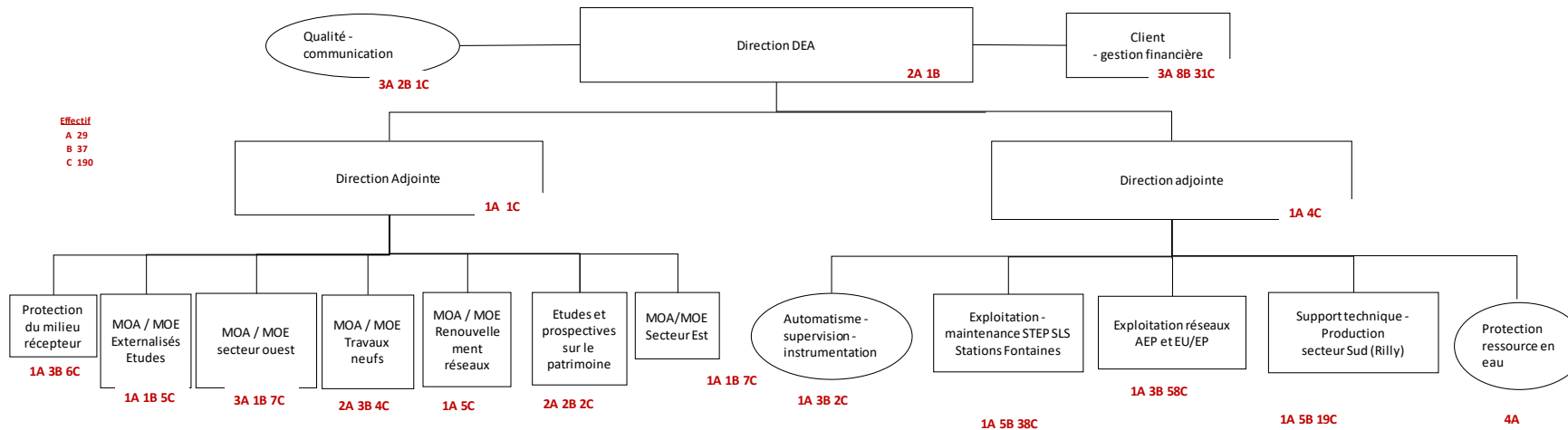
La cellule en charge de la protection de la ressource en eau a vocation transversale sur l'ensemble du territoire. Son positionnement et son travail avec de très nombreux acteurs du territoire nécessitent un appui direct du directeur. A ce titre, il est proposé de la positionner sous la responsabilité directe du directeur.

Le reste de l'organisation demeure inchangé.

Une concertation vis-à-vis des agents impactés par les changements organisationnels a été organisée. Quatre réunions collectives avec les chefs de service et une vingtaine d'entretiens, en particulier auprès des agents impactés, ont permis d'assurer une large concertation.

La mise en œuvre de l'organisation serait effective à compter du 1^{er} janvier 2021.

ORGANIGRAMME ACTUEL



ORGANIGRAMME CIBLE

